

Ensemble, nous avons obtenu :

- ✓ L'augmentation de l'indemnité maladie à 70% du salaire plafonné.
- ✓ La reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle dans plusieurs secteurs.
- ✓ Des plans d'entreprise et de secteur pour redémarrer en toute sécurité.

Ceci n'est qu'un petit aperçu. Pour d'autres exemples, rendez-vous sur www.accg.be.

Continuons à nous battre pour :



La prise en compte des périodes de chômage Covid-19 pour le calcul de la prime de fin d'année.



Une augmentation du salaire minimum à 14 € de l'heure.



Un meilleur encadrement du télétravail.

Et la liste est encore longue...